

DÉLIBÉRATION N° 20180027 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 26 MARS 2018

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 16 mars 2018 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 34 présents, 4 absents représentés, 1 absent, à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Pascale OFFREY ; M. Christophe ORIOL ; Mme Juliette BERNALIER ; M. Pierre DECLINE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Michel FAURE (à partir de 20 h 19) ; M. Bernard TRIOLLIER ; Mme Marie-Christiane DUTRUC ; M. Alexandre CIGNA ; Mme Marie-Françoise GUICHARD ; Mme Bernadette JACQUET (à partir de 18 h 45) ; Mme Béatrice COFFY ; Mme Nicole FOREST ; M. Jean-Marc MOUNIER ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET (à partir de 19 h 26) ; Mme Evelyne FIORELLO ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Axel DUGUA ; M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; Mme Antoinette FRATTA ; M. Philippe KIZIRIAN (jusqu'à 20 h 30) ; M. Alain BARBASSO ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Stéphane VALETTE ; M. Ludovic CASTILLAN ; Mme Aimée MURASZKO.

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. Michel FAURE a donné procuration à M. Bernard TRIOLLIER (jusqu'à 20 h 19) ;
M. Philippe PARET a donné procuration à M. Jean-Luc DEGRAIX (jusqu'à 19 h 26) ;
M. Philippe KIZIRIAN a donné procuration à M. Stéphane VALETTE (à partir de 20 h 30) ;
M. Fabrice GUERET a donné procuration à M. Ludovic CASTILLAN.

ABSENTE

Mme Bernadette JACQUET (jusqu'à 18 h 45).

SECRÉTAIRE ÉLU POUR LA DURÉE DE LA SESSION

M. Pierre DECLINE.

**CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE ENTRE LE DÉPARTEMENT DE LA LOIRE
ET LA COMMUNE - INSTALLATION D'UNE CAMÉRA DE VIDÉO-PROTECTION AUX
ABORDS DU COLLÈGE JEAN ROSTAND**

Mme Pascale OFFREY expose ce qui suit :

Par délibération du 18 décembre 2015, l'assemblée départementale a décidé, pour renforcer la sécurité sur les parvis des collèges, de contribuer à l'installation de caméras de vidéo-protection aux abords des établissements ligériens en accordant aux communes, souhaitant s'inscrire dans cette démarche, un fonds de concours plafonné, par site, à 18 000 euros ou au montant des travaux si celui-ci est inférieur (fourniture et pose de la caméra ainsi que travaux de raccordement).

La commune de Saint-Chamond, disposant d'un maillage de caméras de vidéo-protection sur son territoire, a proposé, dans cet objectif partagé de sécurisation des établissements scolaires dans les meilleurs délais, d'installer une caméra permettant de surveiller le parvis d'entrée des élèves du collège Jean Rostand et de procéder aux formalités administratives nécessaires à l'intégration de ce matériel dans son centre de supervision urbain. Cette caméra sera prochainement mise en service.

Une convention type doit être signée avec le Département de la Loire pour concrétiser ce partenariat financier.

C'est pourquoi il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur ce projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A la **majorité** des suffrages exprimés par 32 voix pour,

7 contre

M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; Mme Antoinette FRATTA ; M. Philippe KIZIRIAN ; M. Alain BARBASSO ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT ; M. Stéphane VALETTE ; Mme Aimée MURASZKO

DÉCIDE :

- **d'approuver** la conclusion de la convention de participation financière avec le Département de la Loire, relative à l'installation d'une caméra de vidéo-protection aux abords du collège Jean Rostand,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tous les documents complémentaires utiles à la réalisation de cette opération,
- **d'imputer** la recette correspondante au budget général de la ville.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

Certifié,

Saint-Chamond, le 27 mars 2018

Le maire,

Hervé REYNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20180327-dl20180027-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2018

Pour l'autorité compétente par délégation

